

www.appy-histoire.fr

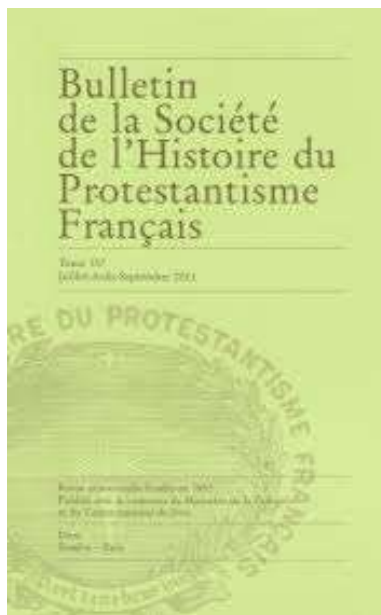
La communauté protestante de
Gordes
sous l'Ancien Régime



Jean Sambuc

L'Église réformée de Gordes de 1623 à 1679

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français
pp. 445-457
1974



Jean Sambuc

L'Église réformée de Gordes de 1623 à 1679

Dans le fonds notarial conservé ail château de Lourmarin, on trouve sous la cote OA 12 un registre de 128 folios intitulé *Livre des comptes de l'église réformée de ce lieu de Gordes*.

Ce cahier, commencé peu avant le 2 novembre 1623 se termine par le compte rendu du consistoire de Gordes du 4 novembre 1679 ; donc les dates manuscrites placées en tête du volume, « *concerne l'Église de Gordes de 1620 à 1712* », sont fausses. En effet, les dernières mentions manuscrites ont trait à la famille de celui qui détenait ce cahier, entre août 1710 et décembre 1713, et il n'est plus question de l'église de Gordes après le consistoire signalé ci-dessus, bien que la place n'eût pas manqué, en raison de 14 folios vierges. Le dernier diacre désigné pour la tenue de ce livre est Pierre Arnaud en 1679, et la dernière mention portée est « *le 24 décembre 1713 Pierre Arnaud mon père est décédé* ».

Il ne s'agit, en pratique, pas uniquement de comptes de la communauté de Gordes, comptes d'ailleurs très difficiles à suivre et impossibles à remettre en ordre. Dès le 14 avril 1624 (f° 2v) une assemblée est convoquée au sujet du mariage de Jean Anastay avec Isabeau Faure ¹.

L'assemblée suivante a lieu dans la bastide de Jean Peyron (21/10/1637 - f° 10), y sont présents des députés des Églises de Lacoste, Murs et Joucas, car il s'agit de répartir, entre ces quatre lieux, les charges pastorales dues à M. Chabrand, le pasteur actuel.

Le pasteur précédent, décédé, était M. André Guérin (dans le texte = Garin) ², et l'Église de Gordes verse à la veuve les reliquats de dettes (f° 12).

¹ . Bernard APPY : Il s'agit en fait d'Isabeau ARNAUD.

² . Arch. Nationales TT 464. 1626, André Garin, pasteur de Joucas ; Barthélémy Recend, pasteur de Lacoste.

Le nouveau pasteur de ces quatre communautés dut avoir des difficultés avec ses paroissiens et les anciens, car nous apprenons qu'il a obtenu, semble-t-il, après un voyage à Paris, un arrêt du parlement de Grenoble « *portant inhibition de le troubler* » (octobre 1639).³

Entre-temps le consistoire de Gordes a envoyé un député auprès des églises d'Eyguières, Mérindol et Lourmarin, afin de se pourvoir d'un pasteur (septembre 1639, f° 13). Les anciens de l'Église réformée de Gordes, Murs, Joucas et Lacoste s'accordent pour donner 400 livres (200 par Lacoste et 200 par Gordes) à leur nouveau conducteur qui sera le sieur François Vallanson « *ministre qui leur a été donné par le synode de l'Albenc en Dauphiné le 9 novembre dernier (1639)* »⁴. Ledit pasteur promet de veiller sur ce troupeau pendant 6 années finissant le 9 novembre 1646.

Le ministre de Mérindol, M. Bernard, convoque le synode suivant pour le 5 octobre 1640, et le délégué des quatre communautés dont Gordes fait partie est Antoine Arnaud fils de Suffren (f° 20) qui d'ailleurs se chargera des tailles de l'Église de Gordes en 1646 (f° 41).

Une cotisation volontaire est décidée le 20 janvier 1641 et 82 cotisants s'engagent à faire un versement (variant de 15 livres par Pierre Sylvestre à 4 sols par Isabeau Arme-lac⁵) d'un montant total de 187 livres 4 sols.

Notons que nous avons constaté à maintes reprises des variations notables dans les patronymes, et la grange de Jean Peyron (ou Péron) de Gordes qui est le lieu « *accoutumé* » de rassemblement devient grange de Jean Peyronnel (f° 30).

Un synode est prévu à Lacoste le 13 courant (juin 1645), il se poursuivra encore le 14 juillet 1645 (f° 35v). Nouveaux comptes en 1646 et 1648 (f° 43) qui suivent toujours une prédication ou une invocation.

La grange dite "de Michelon" appartenant à Jean Peyron aura donc servi longtemps aux assemblées, mais un lieu de culte plus convenable ayant été institué (probablement par l'assemblée), un rôle est établi (f° 52v) contenant le nom de ceux qui contribueront à sa construction : l'emplacement du lieu de culte n'est pas précisé. Le montant total des engagements individuels est de 228 livres pour 23 souscripteurs (de 30 à 3 livres par nom).

En avril 1654, Jacques Anastay verse 100 livres à Enemonde Arnaud (qui habite Nyons), veuve de M. François Vallanson, ancien ministre de Gordes. Dans cette somme sont comprises les dépenses du synode du Luc (f° 55v).

Après le prêche de M. Poyet, ministre, fait à la grange des Gros le jour de Noël 1654, le consistoire décide que chaque habitant qui possède un bien fonds, sera imposé selon le cadastre. 41 noms sont cités pour un total de 120 livres 5 sols (f° 59) ; le rôle suivant dont le montant sera « *exigé* » par Salomon Peyron (janvier 1655) compte 40 noms.

La question du lieu de culte n'est certes pas réglée puisque le nommé Robert, bourgeois de Gordes se propose de vendre pour 450 livres un bâtiment pour les assemblées (février 1656, f° 65v), mais l'assemblée réunie en septembre de la même année (f° 08) estime que la seule maison convenable pour l'Église est celle de Jacques Anastay, qui

³ . Bernard APPY : Considérant que c'est l'Église de Gordes qui lui a fourni les 45 livres pour obtenir cet arrêt « *portant inhibitions de me troubler* » (f° 14), je pense plutôt que celui-ci s'adressait plutôt à des non-réformés.

⁴ . Référence que nous a aimablement donnée M. le pasteur J. Cadier : *Liste des synodes du Dauphiné*, in Arnaud, t. II, p. 205 et in Mours, *Les Églises réformées en France*, p. 81.

⁵ . Bernard APPY : Il s'agit en fait d'Isabeau ARMELIN.

reviendrait à 750 livres, dont 600 payées par les sommes dues par ledit Anastay en raison de cessions reçues de M^{lle} Marguerite Sylvestre, et 150 livres à régler sous huit jours ⁶.

M. Théophile Poyet ayant quitté cette paroisse (pour celle de Mérindol, f^o 94) les sommes qui lui sont dues pour la période du 1^{er} septembre 1654 au 23 juin 1657 s'élèvent pour la part de Gordes à plus de 652 livres, dont il reçoit 620 livres 16 sols (f^o 73v) et c'est le pasteur Recend qui le remplace. Jacques Anastay, fils de feu Jean, est chargé de fournir au nouveau pasteur une monture de 15 en 15 jours pour venir au prêche à Gordes (f^o 72 - août 1657). Le 16 juin 1658 l'Église de Gordes, conformément aux avis du synode de Mérindol (20/06/1657) accorde « *les appointements* » du pasteur à 300 livres (150 pour Gordes, 150 pour Joucas) plus 22 livres 18 sols pour frais de transport « *de mes hardes et livres de Vellaux au lieu de Jocas* » (f^o 75) (réf. 1).

La liste des cotisants est à nouveau dressée en juin 1658 et pour 67 noms le total dépasse 235 livres (f^o 78) et l'assemblée du consistoire se déroule toujours dans la grange des Michelon.

Une note (f^o 81) nous indique qu'une assemblée est prévue à Cabrières (d'Aigues probablement) pour le 27 juin 1659.

Figurent encore des arrêts de comptes avec le pasteur Poyet (1660-1661) et un reliquat de 40 livres dues à Marguerite Sylvestre (f^o 83v-87v).

Le règlement des « *deniers imposés* » pour la maison achetée par l'Église est en passe d'être liquidé par les comptes du 13 mars 1665 qui sont suivis d'une information sur le synode qui se tiendra le 24, et c'est Philippe Arnaud, avec Jean Doucende pour suppléant, qui est désigné comme député, « *mémoire lui sera donné pour les choses qui seront jugées nécessaires pour le bien de cette Église* ».

Par l'assemblée du 3 septembre 1665 (f^o 92v) nous savons que le pasteur Pierre Chalier a pris ses fonctions le 1^{er} juillet dernier, et le consistoire du 26 suivant « *en la chambre de Poncet Bertrand* » désigne, à la pluralité des voix, ceux qui seront en fait les trésoriers des communautés : à savoir Pol (sic) Donnier, passementier, pour Gordes et Louis Robert, passementier, pour les Gros. Jean Robert, de Gordes, tiendra le présent cahier.

L'assemblée du 10 mai 1666 est informée qu'un synode provincial est convoqué à Mérindol deux jours plus tard (f^o 94). Le consistoire suivant est du 17 mars 1667. Il se tient aux Gros et il est indiqué que M. Poyet, ancien ministre, doit 30 sols sur les deniers des pauvres. Il devra verser cette somme à André Béridot pour couvrir les frais que fit ce dernier lors d'un voyage à La Charce, plus 10 sols encore empruntés à la caisse des pauvres.

En 1667, plusieurs réunions du consistoire, dont celle du 22 mai, faisant état du synode de Mérindol du 3 courant avec répartition des sommes à collecter afin de faire face à « *la subsistance pour les visites ordinaires* ⁷ » (f^o 95v).

À l'occasion du consistoire du 23 février 1670, les sieurs Cosme d'Estienne de Ghaussegros, seigneur de Lioux ⁸, Théophile Poyet et Pierre Chalier confirment le concordat relatif aux dettes en suspens. André Robert est déchargé du rôle, moyennant les 24 livres qu'il a payées à M. Favatier de Mérindol pour les droits des habitants de Gordes (f^o 99v).

⁶ . Sont signalés ici deux actes notariés : l'un de M^e Peron, notaire aux Baumettes, l'autre de M^e Louis Imbert, notaire à Gordes, du 21 mai 1666. Le premier notaire est inconnu au dépôt des Arch. de Vaucluse, le second est connu, mais le fonds notarial de Gordes a été incendié par les Allemands au moment de la Libération.

⁷ . Bernard APPY : « *pour les visites nécessaires* ».

⁸ . Sur la famille d'Estienne, voir *La France Protestante*, 2^e éd., t. VI, 166 ss.

Les folios suivants concernent ce qui est encore dû au pasteur Chalier dont 69 livres versées en novembre 1672 sur 195 livres 6 sols et 9 deniers. Les derniers comptes figurent au f° 102, en date du 19 mai 1678.

La dernière réunion du consistoire dont il est fait état dans ce volume a lieu aux Gros, dans la maison de Jacques Anastays, le 4 novembre 1679. Le nouveau pasteur E. Villet propose d'avoir un secrétaire qui se chargera des papiers et des registres des baptêmes et des mortuaires. Pierre Arnaud est désigné pour cet office (f° 102v). Le pasteur Villet fera la desserte des localités dans l'ordre suivant : Lacoste, Gordes, Joucas⁹ (f° 103).

Les dernières lignes du registre sont les suivantes : « *On a nommé le Sr Jacques Martin [fils ?] à feu Jean pour se trouver dimanche prochain au lieu de Lacoste pour ratifier tout ce qu'il sera tenu à propos*¹⁰ » signé E. Villet m[inistre].

Et, comme il a été signalé, des notes concernant la famille Arnaud :

- le 12 août 1710, ma sœur Marguerite est décédée à Nîmes,
- le 2 mai 1712, mort de ma mère,
- le 26 juin 1712, Louise Perrotté est décédée,
- le 24 décembre 1713, Pierre Arnaud, mon père est décédé.

Ainsi que nous l'avons dit, ce registre ne donne pas seulement des renseignements d'ordre financier, on y trouve aussi des indications sur la vie de la paroisse, en particulier des communautés de Gordes et des Gros. Les Gros est un hameau important de la commune, situé au sud du chef-lieu, et il est encore actuellement un lieu de culte ou au moins d'instruction religieuse par le pasteur résidant à Cavaillon.

Voyons d'abord ce qui concerne des individus ou des familles. On trouve des doléances, des requêtes, des demandes de mariage.

Déjà citée, la demande de Jean Anastay en vue de son mariage (f° 2) ; ensuite, l'accord pour le mariage de Philippe Arnaud (f° 19) précédé de l'abjuration du catholicisme par sa future, Catherine Damasse, le 2 septembre 1040 ; autre : au « *requis de Jacques Arnaud (27 mars 1041) fils de Pierre tendant à ce qu'il plût au consistoire de recevoir Jeanne Patrice*¹¹ en la religion réformée, en vue de son mariage avec elle (f° 24) ».

Toujours en 1041, la demoiselle Claude Donnier se plaint d'André Donnier, fils de Jean, qui, sous promesse de mariage l'a déflourie. Enquête, le mariage aura lieu (f° 30).

Nous n'avons trouvé qu'un seul baptême en 1643, par le pasteur François Vallanson, concernant Jacques Brunel, fils de feu Jacques et de Justine Poel¹² (f° 31). Ce cahier n'est pas un registre de baptêmes et il est normal de n'en pas trouver d'autres.

Le 7 avril 1641 (f° 37), la nommée Blanche Fine, fille de Michel déclare son appartenance à la religion réformée.¹³

D'autres problèmes concernant les individus ont eu des retentissements sur la communauté :

⁹ . Il n'est plus fait allusion à la communauté de Murs après 1643 (f° 32) et en particulier il n'est plus question de sa part contributive.

¹⁰ . Bernard APPY : « *qu'il sera trouvé à propos* ».

¹¹ . Bernard APPY : Il s'agit de Jeanne PALIER.

¹² . Bernard APPY : Il s'agit de Justine POYET.

¹³ . Bernard APPY : D'origine catholique, elle abjure sa confession afin d'épouser un marchand protestant de Gordes.

Le 28 mai 1664 un désordre (?) est arrivé entre Pierre Anastay et Philippe Arnaud et Jean Arnaud, son cadet, risquant de créer des sectes ¹⁴. M. Poyet, ministre, « *ayant prié M. de Lioux et M. Chalier de l'assister dans cette affaire* », il est défendu aux fauteurs du désordre de se présenter à la table du Seigneur. Cette affaire sera soumise à l'assemblée de Mérindol le samedi suivant, veille de Pentecôte (f° 89v).

Autre histoire évoquée lors du consistoire tenu aux Gros, le 9 novembre 1664, en la maison de Philippe Arnaud. Il est dit « *que Barthélémy Anastais et Françoise Aguitton ont souffert, au grand scandale de l'Église, une fréquentation trop libre de leur fille Suzanne avec Laurent Robert vivant dans leur maison, malgré les exhortations de M. Poyet, ministre, et d'autres audit père, de rompre cette fréquentation* ». Il en est résulté « *paillardise notoire* », tant par négligence du père que de la méchanceté de sa mère ; il a fallu contre les ordres accoutumés bénir le mariage. Les jeunes gens, ayant été « *grièvement censurés* », se sont repentis, mais les parents de la fille ayant refusé de « *comparoir* » devant la compagnie ont été cités une deuxième fois. Sur le coup de midi les parents se représentent, subissent « *une rude censure et une longue exhortation* » et se repentent « *genou à terre* ». Tous quatre, pour la punition de leur « *péché scandaleux* » sont suspendus de la Sainte Cène pour les trois dimanches de la Noël.

Les démêlés avec l'évêché ont une portée plus générale et vont aboutir à des interdits qui anéantiront cette Église, au moins dans son aspect extérieur, avant la Révocation de l'édit de Nantes :

Le 19 janvier 1640 (f° 19) les anciens délibèrent sur « *les vexations (non précisées) qui sont données à ladite Église par les papistes, qui leur veulent oster l'exercice duquel ils ont joui de tous temps* ». Il faudra attendre trois ans pour savoir que c'est M. Marques qui s'occupera des « *réclamations de dispense* » ¹⁵ du commandeur de Joucas, contre ceux de la Religion, pour Murs, Joucas et Gordes (f° 32). Vers 1646, il est fait allusion aux sommes dues à M. Bourel, avocat à Paris, pour l'affaire de Joucas (f° 42v — indications en février 1648) sur l'expédition de pièces justificatives de l'exercice à Joucas, et pour lesquelles le sieur Arnaud fit un voyage à Grenoble.

Arrivés à ce point, nous saisissons que les réformés de Joucas avaient des difficultés avec les autorités catholiques pour maintenir l'exercice de leur religion. En effet, le 23 avril 1651 (f° 41) ¹⁶, la communauté délibère sur un mandement de l'évêque de Cavillon qui aurait obtenu arrêt du Parlement de Provence contre l'exercice de la religion en ce lieu « *défense faite par l'évêque* » ¹⁷. Or cet arrêt ne paraissait pas valable, car depuis l'affaire du massacre des vaudois (1545), et par l'édit de Nantes, le Parlement de Provence était dessaisi des affaires de religion qui devaient normalement être portées devant la Chambre de l'Édit siégeant à Grenoble. Le problème est tellement grave que l'assemblée s'adjoint des frères de Lourmarin, Mérindol, Eyguières et qu'un recours sera déposé devant la Chambre de Grenoble, par le canal de Barthélémy Serre qui adressera le dossier à M. Borel (Bourel) procureur devant cette juridiction.

Et voilà la petite communauté de Joucas ¹⁸ aidée par les autres paroisses pour faire face à ces dépenses de procès dont elles n'avaient nul besoin, le chapitre "avoir" étant

¹⁴ . [Bernard APPY](#) : Le texte original ne mentionne pas ce risque. Il s'agit plutôt d'une grave querelle de personnes : Philippe ARNAUD (le père) accepte en partie de se réconcilier, mais Pierre ANASTAY s'y refuse complètement.

¹⁵ . [Bernard APPY](#) : Le texte original ne mentionne pas ce M. Marques. En revanche, parmi les signatures, il y a la marque de Jacques GARDIOL et celle de Jean BARIDON (peut-être à l'origine de cette confusion). De plus, il n'est pas question de « *réclamations de dispense* », mais de « *payer les despens de l'Arrest du Conseil* ».

¹⁶ . [Bernard APPY](#) : Il s'agit plutôt du f° 49v°.

¹⁷ . [Bernard APPY](#) : Passage non retrouvé sur l'original.

¹⁸ . Bien que notre article ait pour titre premier *L'Église de Gordes*, il n'est pas possible d'en dissocier la communauté de Joucas qui lui est attachée et dont quelques paroissiens sont cités ailleurs. Peu avant la Révocation, le 4 août 1685 on trouve dans la communauté réformée de Marseille Marie Gardiol épouse de François Mégi,

toujours en retard sur celui des "dépenses". (Il n'y a rien de nouveau sous le soleil dit l'Ecclésiaste.) Un emprunt de 150 livres est décidé et Antoine Arnaud de Gordes demande, en août 1651, la création d'une commission pour ce procès (f° 50). Le consistoire espère-t-il un appui de la part du seigneur de Gordes ? Toujours est-il qu'il est décidé de faire un présent à M. et M^{me} de Gordes le 3 septembre 1651.

Le montant des contributions pour ce seul procès va croissant, témoin les 545 livres 8 sols (dont 300 en capital) dues en date du 13 octobre 1652 à Pierre Doucende d'Orange, et autre dépense de 4 livres 12 sols pour le voyage de Jean Roubert à Aix (avril 1654) qui n'est réglée que plus de deux ans plus tard (f° 70). Après 1650 il n'existe plus de mention sur cette affaire dans le registre.

Une autre affaire concerne le lieu de culte à Gordes ; nous y avons fait allusion plus haut. Le livre des comptes fait état, vers 1662 (f° 88), des sommes à payer à la suite de la démolition faite à la grange de Barthélémy Péron, baile de Roquefure, par autorité du roi et sur l'ordre du Sieur (de) Champigny. Ce local servait de temple, ou en tout cas de lieu de réunion aux réformés, car un apurement de comptes est établi par André Robert, trésorier (argent dû à M^{lle} de Sylvestre et à Jean de Cruq¹⁹) pour les frais entraînés par la démolition faite « *par ordre des officiers de Forcalquier* (août 1604 - f° 90v) ». Cette affaire, comme les autres, traîne en longueur au point de vue financier. On se réunit à Lioux le 29 décembre 1667, en présence de noble Cosme d'Estienne Chaussegros et on convient de dédommager Barthélémy Peyron (sic), propriétaire désigné de la « *bastide des Peyrons* » où « *la plus haute chambre a été démolie par ordre* » : 90 livres, y compris la cote qu'il doit pour l'entretien du ministre²⁰.

Aucun élément de l'ensemble de cette comptabilité ne nous permet de faire un bilan exact des sommes dépensées et des rentrées en compensation. Comme certaines paroisses de nos jours, la communauté de Gordes au XVII^e siècle, et elle n'est certes pas la seule dans ce cas, se trouve toujours avec des dettes dont le montant paraît élevé en regard des sommes collectées lors des appels.

Mais comme nous l'avons vu, les soucis financiers n'étaient pas les seuls avec lesquels se trouvaient confrontés ministres et anciens. La conduite répréhensible de certains membres (que dirions-nous aujourd'hui si la même discipline était appliquée ?), les difficultés croissantes avec les autorités en ce milieu du siècle où tout préparait, par des mesures restrictives et vexatoires, la Révocation de l'édit de Nantes, quel climat d'insécurité pour ces minorités dont il est surprenant de connaître la survie jusqu'à nos jours.

tailleur d'habits de Joucas et leurs trois enfants (*B.S.H.P.F.*, t. LIV, 10 ss.). Dans la liste des nouveaux convertis d'Aix entre 1679 et 1684 sont cités des habitants des communautés qui nous intéressent : Jacques Blanc, André Serre, Madeleine Garcin, de Gordes ; les Mege-Gardiol, de Joucas ; Richard-Godin, Gardiol, Viens, Catalan, de Murs (*B.S.H.P.F.*, t. LXXIV, 211 ss.). Au XVIII^e siècle, il y avait encore des réformés à Joucas : affaire Isoard. Pierre Isoard de Joucas, dix-sept ans, poursuivi en paiement de la moitié des biens laissés par Anne Daumier, sa mère, accusée de s'être étranglée. La cour jugeant le cadavre a ordonné une amende de 150 livres en faveur de Sa Majesté et 75 livres pour les frais de procédures (*arrêt du parlement d'Aix*, 18/8/1732). Arch. Nat. TT 68B.

¹⁹ . Bernard APPY : L'original ne mentionne pas ce nom.

²⁰ . Cette démolition est effectuée en vertu de l'arrêt du Conseil d'État en date du 4 mai 1603, dont le *B.S.H.P.F.* donne des extraits variés. Nous avons eu la chance, grâce à notre confrère le Dr Beltrando, d'en avoir en main une copie destinée à l'Église d'Oppedette et dans laquelle sont citées, outre ladite Église, les communautés provençales de Lacoste, Gignac, Ongles, Sivergues, Joucas, Gordes, La Bastide-des-Gros, La Bréoule et Solliers. L'extrait paru dans le *B.S.H.P.F.* (t. LX, 482) ajoute les temples de Lourmarin, Cabrières, Mérindol, La Motte et Peypin d'Aygues, Seyne, Manosque, Velaux, Le Luc, Lemps ; le tome CXI, p. 258 cite les lieux du document que nous avons lu en ajoutant Roquefure ; le *B.S.H.P.F.*, t. CXII, p. 28, ne cite pour le milieu du XVII^e siècle que cinq Églises réformées (Joucas-Gordes, Lacoste, Mérindol, Lourmarin, Cabrières). En bref, cet arrêt interdit l'exercice de la R.P.R., les temples doivent être démolis, mais les matériaux et cloches resteront la propriété des protestants sous certaines conditions ; les écoles réformées sont interdites ; il est défendu de prêcher et de chanter les psaumes à haute voix, etc., donc plus de vingt ans avant la Révocation presque tout était interdit et malgré cela le registre des comptes est tenu jusqu'en 1679.

Le répertoire des paroisses ²¹ place le début de la communauté de Gordes-Les Gros vers 1560, comme pour Joucas (probablement annexe de Roussillon au XVI^e siècle) et peut-être plus tardivement pour Lacoste. Il y avait en tout cas sur le territoire de Gordes d'anciens vaudois chassés de Cabrières-du-Comtat en 1560-61 ²². Nous avons une autre preuve de l'existence de la communauté de Gordes avant la fin du XVI^e siècle par le livre des baptêmes tenu par Jean Boutin ²³ pasteur à Lourmarin, ainsi le 13 octobre 1597 a été baptisée Anne Arnaude, fille de Suffren et de Jeanne Martine, mariés du lieu de Gordes.

Dans le cadre de la discipline ancienne nous avons trouvé deux fois, sous le ministère de M. Poyet, l'ordre « *des desservants de la communion* ».

En 1658 (f° 80v)	donnera la coupe	lui sera adjoint
Septembre	Pierre Donier	Thomas Malan
Noël	Louis Robert	Antoine Arnaud
Pâques	Jean Barraud	Philippe Arnaud
Pentecôte	Barthélémy Bourgue	André Robert
le 14 déc. 1659 (f° 83)	donnera la coupe	lui sera adjoint
Noël	Antoine Arnaud	Louis Robert
Pasques	Philippe Arnaud	André Robert
Pentecôte	Jean Robert	Pierre Martin
Septembre	Louis Peyron	Jacques Donnier
Noël	P. Donnier	Barthélémy Bourgue

Il est possible de dresser une liste des pasteurs de l'ensemble des quatre communautés de Lacoste, Murs, Gordes et Joucas pour la période étudiée, à savoir :

- M. André Garin (Guérin) : en 1623, 1631.
- M. Chabrand : dès 1637.
- M. François Vallanson : vers 1639, décédé avant avril 1654.
- M. Théophile Poyet : vers 1654 jusqu'en juin 1657 ²⁴.
- M. Barthélémy Recend : venant de Velaux, 1657.
- À nouveau M. Poyet : de 1658 à 1664.
- M. Pierre Chalier : de juillet 1665 à 1671.
- M. E. Villet : dès 1672 ou seulement en 1678.

Nous avons aussi remarqué dans ce livre de comptes que si plusieurs anciens signaient de leurs noms, d'autres avaient une "marque" que l'on retrouve à la suite de plusieurs comptes rendus de consistoire. Ces marques personnelles destinées à tenir lieu de signature ont en général une forme géométrique, parfois artistique.

Afin de ne pas surcharger le texte, nous n'avons jusqu'ici cité que les personnages principaux ou dont le nom ne pouvait pas être séparé du contexte, et nous ne sommes pas entré dans le détail de ceux qui étaient choisis « *pour conduire l'Église* », ni des souscripteurs. Ce document n'étant pas d'une lecture facile, et d'un accès très aisé pour les chercheurs, nous avons dressé une liste des personnes citées comme paroissiens, ne serait-ce que pour prouver le nombre important de protestants.

²¹ . B.S.H.P.F., CIII (1957), p. 37 ss. et 213 ss. <9> B.S.H.P.F., t. CXVII (1971), p. 63.

²² . B.S.H.P.F., t. CXVII (1971), p. 63.

²³ . Bernard APPY : Il s'agit du pasteur Jean BOUER.

²⁴ . B.S.H.P.F., t. XIV (1866) Ministre à Joucas-Boet en 1660. On trouve le nom de Poyet orthographié Poët, Poyer. Théophile Poyer, né vers 1629, fut aussi ministre à Mérindol. Il décède à Lourmarin le 11 octobre 1684. Il avait épousé Madeleine Sambuc, fille de Jacques (1613-1681) et de Jeanne Bas, de Lacoste.

Liste des protestants cités par localités ²⁵

Gordes et les Gros

- Anastay (Anastais) : 1623 ; André : 1651-1655 ; Barthélémy : 1626, 1641, 1655-59 ; Jacques : 1641, 1651-1658 ; Jacques de Jean : 1651-1657 ; Jacques de Pierre : 1651-1679 ; Jean : 1641- 1651 ; Jean de Pierre : 1655.
- Appy (Appi) : Jean, 1641 ; les hoirs de Jean Appi-Roux dit Daiphin ²⁶, 1654.
- Armelac ²⁷ : Isabeau, 1641.
- Arnaud : Pierre, 1626 ; Antoine, de Suffren, 1639-42 (exacteur en 1641), 1643-1654 ; Antoine, de Baptiste, 1641 ; les hoirs d'Antoine, 1654-1658 ; Antoine, 1656-1657 ; Jacques, 1640-1643, 1646-1658 ; Jacques, de Pierre, 1641 ; Jacques, de Suffren, 1646 ; André, 1640 (exacteur), 1641, 1643, 1658 ; Isabeau et son fils, 1641 ; Jean, 1641, 1654-58 ; Philippe (frère dudit Jean), 1641-1654 ; Philippe (Gros), 1655-1666 ; Jean, de Pierre, 1654 ; Pierre, de Philippe (Gros), 1667-1679.
- Aubert : Joseph, 1641, 1654 ; Jean, 1652.
- Barral, : Jean, 1653-1654.
- Barraud : Jean ²⁸, apothicaire, 1656-58 ; les hoirs de Jean, 1658.
- Bartoignon (Berthoignon) ²⁹ : les hoirs de Pierre (Marguerite Brunel, sa veuve), 1641 ; Pierre, 1654.
- Béridon (Béridot, Baridon) : André, 1654, 1667.
- Blanc : Jean, 1638-1646, 1658 ; Jean, dit "Guillet", 1641 ; Jean, de Philippe, 1641, 1655 ; Paul (frère dudit Philippe), 1641 ; Jean, dit "Rascurllet", 1651 ; Jean, dit "Resquet" ³⁰, 1654 ; Jean, de feu Jacques, 1661 ; Jean (trésorier), 1654-1657 ; Jacques, 1641 ; les hoirs de Jacques, 1655 ; Jacques, 1658 ; Amyel, 1641 ; Philippe, 1655 ; Pierre, 1654 ; les hoirs de Pierre, 1658 ; Marie, veuve de Jean Roubert, 1655, 1658.
- Bonijot (Bounigoi) ³¹ : André, 1654, 1658.
- Bourgue : Joseph, 1641, 1658 ; Joseph (Gros), 1657, 1671, 1679 ; Jacques, 1641, 1655-58, 1659 ; Michel, 1641, 1655 ; les hoirs de Michel, 1658 ; Pol (sic), 1641, 1655, 1658 ; Jean, 1655 ; Barthélémy, 1656 ; Barthélémy de Joseph, 1657-58, 1664.
- Brunel : Jacques, 1641, 1658 ; les hoirs de Jacques, 1655 ; Marguerite, veuve de Pierre Bartoignon, 1641.
- Castelan : Joseph, 1658.
- Cortasse (Courtasse, Courtace) : Claude, 1641, 1654 ; Michel, 1641, 1654, 1658 ; Pierre, 1641, 1665-67 ; Pierre, de Janon, 1654 (cf. Perrotet) ; Jean, 1663-1665.
- Darbert ³² : les hoirs de Jacques, 1641.
- Dauphin : Jean dit Bignonne, 1641.
- Derre ³³ : Pierre, 1655.
- Donnier (Dounier, Douanier, Dones) : Pierre, 1637-41 ; les hoirs de Pierre, 1641 ; Pierre, de Colin, 1641-43, 1646, 1651 ; Pierre (passementier), 1652-1658 ; Pierre, 1653-63 ; les hoirs de Hiérosme, 1641 ; Jean, 1641, 1652, 1665 ; André, de Jean, 1643 ; André, de Pierre (frère de Jacques et Barthélémy), 1652 ; André, 1653-1656 ; André, de feu Jean-Pierre, 1654 ; Claude, épouse Donnier, 1643 ; Michel, 1646, 1658 ; Michel (frère d'André,

²⁵ . Les noms de famille sont classés dans l'ordre alphabétique, avec éventuellement la ou les variantes. Lorsqu'une date suit immédiatement un nom de famille, c'est que le prénom n'était pas indiqué. Les dates séparées par une virgule, indiquent une interruption dans la citation de l'individu dans la période intermédiaire, celles séparées par un tiret concernent les personnes citées plusieurs fois dans l'intervalle sans interruption de plus de cinq années, ce qui laisse supposer qu'il s'agit du même personnage. *Gros* entre parenthèses si le sujet est de cette localité.

²⁶ . Bernard APPY : Il s'agit de Jean APPY, dit "le Roux", des Dauphins (Roussillon).

²⁷ . Bernard APPY : Pour ARMELIN.

²⁸ . Bernard APPY : C'est le même que le précédent.

²⁹ . Bernard APPY : Pour BERTHAGNON.

³⁰ . Bernard APPY : Le même que le précédent.

³¹ . Bernard APPY : Pour BONISOT.

³² . Bernard APPY : Pour ROBERT.

³³ . Bernard APPY : Pour SERRE.

Jacques et Barthélémy), de feu Pierre, 1651- 1654 ; Michel, de Jacomin, 1654 ; les hoirs dudit Michel, 1658 ; Jacques, de Pierre, 1652-1654 ; Jacques, frère d'Antoine, 1667-1671 ; Jacques (trésorier), 1657-1667 ; Barthélémy, de feu Pierre, 1652 ; Barthélémy, 1658 ; Antoine, 1654-1658 ; Antoine, frère de Jacques, 1667 ; Antoine, de feu Pierre (*Gros*), 1667 ; Pol, 1670-1678 ; Pol (passementier), 1664-1667 ; les hoirs de Daniel, 1658.

- Doucende (Daucende, Douinde, Docende) : Jean (trésorier), 1637, 1639-1654 ; les hoirs de Jean, 1658 ; Jean, 1665 ; Jean, de Colin, 1641, 1655 ; André, de Colin, 1641 ; André, 1659 ; les hoirs d'André, d'Henri, 1655 ; Daniel, 1641 ; les hoirs de Daniel, 1655 ; Joseph, 1641 ; les hoirs de Joseph, 1658 ; Joseph, de feu Amy, 1659 ; Antoine de Colin, 1655 ; Pierre de Colin, 1655, 1658 ; Giraud, 1658.
- Faure : 1623, 1643 ; Jérôme, 1624-1646 ; Hiérosme, 1656 ; Pierre, 1641 ; les hoirs de Pierre, 1654-1658 ; Giraud, 1656- 1678 ; André, 1679.
- Fillaud ³⁴ : Jean, 1666.
- Garcin : Pierre, 1654 ; Pons, 1658.
- Gardiol : Balthazar, 1639 (de Murs ?) ; Giraud, 1658.
- Gaudin : Giraud, 1654.
- Goutin (ou Boutin) ³⁵ : Judith, 1655.
- Gros ³⁶ : Pierre, 1646.
- Gullermet : Paul ³⁷, 1665.
- Lambertin : André, 1641, 1654.
- Lombartansin : Jean ³⁸, 1639.
- Malan : Jacques, 1646, 1658 ; Thomas, 1654-1659 ; les hoirs de Thomas, 1677.
- Martin : Jean, 1624, 1637-1643 ; les hoirs de Jean, dit "Buzan", 1641, 1658 ; les hoirs de Jean "Grabillon", 1641 ; Jean, dit "Buzan", 1654 ; Jean, dit "Duble", 1641 ; Jean, de Jacques (de feu Jacques, 1652), 1646 ; les hoirs de Jean, de feu Jacques, 1655 ; Jean "le Vieux", 1652 ; Jean, 1653, 1655 ; Jean, de feu Guillaume, 1655-56 ; les hoirs de Jean, 1657, 1677 ; Pierre, 1641, 1643, 1651, 1658-59 ; Pierre, de feu Jacques (*Gros*), 1652, 1655, 1665, 1667 ; Pierre, de feu André (*Gros*), 1665-79 ; André, 1641, 1651 ; André "le Jeune", 1652 ; les hoirs d'André "le Vieux", 1652 ; André (trésorier), 1653-54, 1658, 1663 ; André, de feu Jacques, 1655 ; André, de feu Guillaume, 1655-56 ; les hoirs d'André, 1658 ; Antoine, 1651 ; Barthélémy, 1658, 1669 ; Jacques, de feu Jean, 1679.
- Mège : 1623.
- Molinier ³⁹ : Barthélémy, 1641.
- Monnier ⁴⁰ : Pierre, 1640.
- Moulin ⁴¹ : Antoine, 1658.
- Moulinas : Barthélémy, 1643, 1646, 1651-52, les hoirs de Barthélémy, 1655-58.
- Pascal : Pierre, 1641, 1658.
- Périn : Jean, 1678.
- Péron (Pevron, Peyronnel) : 1623, 1624, 1631 ; Jean, 1626, 1637-41, 1651, 1658 ; Jean, de Claude, 1641 ; Jean, de Jean, 1652 ; Paul, 1638-43, 1652 ; Pol, 1655-58 ; Amieu, 1638-40 ; Pierre, 1640-41 ; les hoirs de Pierre, 1655, 1658 ; Peyron, de Jean, 1652, 1656, 1658-59 ; les hoirs de Peyron, 1672 ; Salomon, 1651 (trésorier en 1657), 1658 ; Louis, 1652-59 ; Barthélémy, 1655-59, en 1657, habite *Roquefure*.
- Perrotet : Pierre, 1641, 1651, 1654 ; Pierre dit Courtasse, 1643.
- Robert (Roubert) : Joseph, 1624, 1631-41 ; les hoirs de Joseph, 1655, 1658 ; Pierre, 1624, 1639-41 ; Pierre, de feu Laurens, 1641 ; Pierre, de feu Antoine, 1652, 1658, 1677-79 ; Pierre, de Jean (serrurier), 1657-58 ; Pierre, 1653 ; Pierre (*Gros*), 1655 ; Jean, 1640-41, 1651-56 ; Jean, frère d'Antoine, 1666-67 ; Jean, de feu André, 1641 ; Jean (exacteur),

³⁴ . Bernard APPY : Pour FALLAVEL.

³⁵ . Bernard APPY : Pour GOULIN.

³⁶ . Bernard APPY : Il s'agit probablement de Pierre ROBERT, dit "Gros".

³⁷ . Bernard APPY : Non retrouvé dans l'original.

³⁸ . Bernard APPY : Non retrouvé dans l'original.

³⁹ . Bernard APPY : Pour MOLINAS.

⁴⁰ . Bernard APPY : Pour DONNIER.

⁴¹ . Bernard APPY : Pour MOLINAS.

1638, 1642-45 ; Jean (serrurier), 1654, 1658; Jean, de Pierre, 1659, 1664-65; Jean, de feu Pierre, 1667 ; la veuve de Jean (Marie Blanc), 1655-58 ; André, de feu André, 1641, 1652-54 ; André (*Gros*) (trésorier), 1653-1667, 1670 ; Jeanne, 1641 ; Michel, de feu André, 1641, 1654, 1658 ; Michel, de Jacques, 1655 ; Michel, de feu Jacques, 1659 ; Thomas, 1641, 1655-1659 ; les hoirs de Thomas, 1655 ; Louis (passementier), 1643, 1646-51 (trésorier), 1655-1665 ; Louis (*Gros*), 1667 ; Antoine, de Pierre, 1651 ; Antoine, de feu Pierre, 1667 ; Antoine (*Gros*), 1654-1663 ; Antoine, frère de Jean, 1667-1671 ; Jacques, 1658 ; Jacques, de Jacques, 1655 ; Laurent (*Gros*), 1658, 1667, 1670, 1677.

- Salavel (Salanel ou Falanel) ⁴² : Jean (*Gros*), 1641, 1665-67.

- Serre : Barthélémy, 1641, 1654-58 ; Jérôme, 1641 ; Jacques, 1641 ; Jacques, d'André, 1654 ; Pierre, d'André, 1641 ; Pierre, 1658 ; Hugues (?), 1641 ; Thimotée, 1654 ; Michel, 1658.

- Silvestre (Sylvestre) : 1623 ; Pierre, 1640-46, 1651-1663 ; les hoirs de Pierre, 1654 ; D^{lle} Marguerite, 1654-58.

- Thome (Thomé) : Hiérosme, 1640-41 ; Pierre, 1679.

- Trigaud : Peyron, 1641, 1654-58.

- Verdot : André, de feu Henri, 1641.

- Vian (Vien, Viens) : Antoine, 1641 ; Pierre, dit "Parouton", 1655.

- Ysouard (Isoard) : Jean, 1651.

Joucas (Joccas)

- Baridon : André, 1645, 1651.

- Baumas : Pierre, 1645, en 1646 tient le rôle pour *Joucas, Roussillon et Saint-Savornin*.

- Breton : Jean, 1645.

- Carbonel : Jacques, 1645.

- Gardiol : Balthazar, 1639 ; Marques (= Marc), 1639 ; Guillem, frère de Marc, 1639 ; Matthieu, 1642-46 ; Jacques, 1642, 1644, 1651 ; Peiron, de feu Peyron, 1645 ; André, de la Veauze, 1645 ; Jean, de Jaume, 1645 ; Jean, d'Estassy (Eustache), 1645 ; Jacques, de feu Pierre, 1646 ; Jacques, de feu Philippe, 1646 ; Jacques, de Jean, 1651 ; Antoine, 1651.

- Gaudin : Jean, de feu Philippe, 1645 ; Pierre, 1646.

- Pellenc : Jean, 1645.

- Perrotet : Pierre, 1645-46, 1658.

- Roussin : Pierre ⁴³, 1646.

- Talon : Jean (de *St-Savornin*), 1646.

- Vals ⁴⁴ : Daniel, 1645.

- Vègre ⁴⁵ : Louis, 1645.

- Vian : Pierre, 1644.

- Yper ⁴⁶ : Pol, 1637.

Auxquels il faut ajouter Pierre Bartoignon (1658) et Jean Baudon ⁴⁷ (1651).

Murs

- Bas Daniel, 1645.

- Barridot Jean, 1645.

- Baumas Jean, 1645.

- Breton Mary, 1637.

- Bourgue Pierre, 1645-1650.

⁴² . Bernard APPY : Pour FALLAVEL.

⁴³ . Bernard APPY : Non retrouvé dans l'original.

⁴⁴ . Bernard APPY : Pour BAS.

⁴⁵ . Bernard APPY : Pour VERGIER.

⁴⁶ . Bernard APPY : Pour ISOARD.

⁴⁷ . Bernard APPY : Pour BARIDON.

- Chamfour ⁴⁸ Pierre, 1641.
- Floutier ⁴⁹ Jean, 1645.
- Roulier (Roulin) Jean, député, 1637, 1645, 1650.
- Serre Jean, 1645.
- Vien André, 1645 ; Antoine, 1645, 1650.

Lacoste

- Veau ⁵⁰ Pierre, de feu Jacques, 1637.

Roussillon

- Blanc Jean, 1641.
- Martin Gabriel, 1646.
- Martin Guillaume, 1641.
- Roux dit Dauphin ⁵¹, 1641.
- Scoffier (Escoffier) Jacques, 1641.
- Talon Joseph et Janon, 1641.

Mérindol

- Favatier, 1670.

Lourmarin

- Boussin Jean ⁵², 1654.

⁴⁸ . Bernard APPY : Pour CHAMFORAN.

⁴⁹ . Bernard APPY : Pour ROULIER.

⁵⁰ . Bernard APPY : Pour BAS.

⁵¹ . Bernard APPY : Il s'agit de Jean APPY, dit "le Roux", des Dauphins.

⁵² . Bernard APPY : Non retrouvé dans l'original.